



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/40  
22 janvier 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DU COMMERCE

Centre pour la facilitation du commerce  
et les transactions électroniques

Quatorzième session  
Genève, 16 et 17 septembre 2008

**RAPPORT DU CENTRE POUR LA FACILITATION DU COMMERCE  
ET LES TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES SUR LES TRAVAUX  
DE SA QUATORZIÈME SESSION**

*Résumé*

Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a tenu sa quatorzième session à Genève les 16 et 17 septembre 2008. Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (E/ECE/778/Rev.4) et au mandat du Comité du commerce de la CEE (TRADE/2001/2), le Centre soumet le rapport de sa quatorzième session pour examen par le Comité du commerce puis approbation par le Comité exécutif de la CEE.

Les participants à la quatorzième session ont fait le point des besoins et priorités des États membres, des organisations régionales et internationales, des organismes de normalisation et des secteurs professionnels pour ce qui concerne l'utilisation des recommandations et normes du CEFACT-ONU. Les délégations ont également approuvé le programme de travail du CEFACT-ONU pour la période 2010-2011, avec des modifications destinées à appuyer l'application des recommandations et normes du Centre dans les pays à économie de transition.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation .....	1 – 7	3
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	8	3
III. Aperçu des priorités des parties intéressées <sup>3</sup> (point 2 de l'ordre du jour) .....	9 – 17	3
IV. Utilisations de la série de recommandations et normes du CEFACT-ONU (point 3 de l'ordre du jour).....	18 – 20	5
V. Rapport sur les activités menées par le Forum du CEFACT-ONU depuis la treizième session plénière (point 4 de l'ordre du jour) .....	21	5
VI. Faits nouveaux attribuables aux groupes d'experts: résultats attendus et priorités (point 5 de l'ordre du jour) .....	22 – 29	5
VII. Rapports des rapporteurs (point 6 de l'ordre du jour).....	30 – 34	7
VIII. Questions découlant d'autres réunions (point 7 de l'ordre du jour).....	35 – 39	7
IX. Aller de l'avant (point 8 de l'ordre du jour).....	40 – 49	8
X. Questions d'organisation (point 9 de l'ordre du jour).....	50 – 66	10
XI. Élection du Bureau (point 10 de l'ordre du jour) .....	67 – 68	12
XII. Adoption des décisions de la quatorzième session plénière (point 11 de l'ordre du jour).....	69 – 70	13

Annexes

I. Questions du Bureau adressées aux chefs des délégations au Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques .....	14
II. Ajouts au programme de travail .....	19

## I. PARTICIPATION

1. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a tenu sa quatorzième session à Genève les 16 et 17 septembre 2008.
2. Ont participé à la session des représentants des pays suivants: Allemagne, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Mongolie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Sénégal, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Viet Nam.
3. Les organisations intergouvernementales ci-après ont participé aux travaux: Banque des règlements internationaux (BRI), Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Organisation mondiale des douanes (OMD).
4. Les organisations non gouvernementales ci-après ont également participé aux travaux: Association du transport aérien international (IATA), Association internationale des ports (AIP) et Organisation internationale de normalisation (ISO).
5. Étaient également présents en qualité d'observateur, à l'invitation du secrétariat, des représentants des organisations suivantes: Global Standards 1 (GS1), Organization for the Advancement of Structured Information Standards (OASIS), Partenariat du commerce et des exportations de la Saskatchewan (STEP), et Société de télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT).
6. Le Président a ouvert la session et la Directrice de la Division du commerce et du bois de la CEE a prononcé une brève allocution liminaire, souhaitant la bienvenue aux délégations.
7. Le chef de la délégation des Pays-Bas a formulé quelques observations liminaires au nom du Président du Comité du commerce de la CEE. Notant l'intérêt que le Comité exécutif de la CEE porte aux travaux du Comité du commerce, il a fait observer qu'il s'agissait là d'un point positif qui contribuerait à centrer l'attention sur le CEFACT-ONU. Une discussion générale sur la facilitation du commerce aura lieu à la prochaine session du Comité du commerce en février 2009 et le Comité des transports intérieurs se réunira la même semaine. Une conférence commune organisée avec le Comité du commerce se tiendra dans l'après-midi du 24 février 2009.

## II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

8. Les participants à la session plénière ont adopté l'ordre du jour avec quelques modifications de détail (Décision 08-01).

## III. APERÇU DES PRIORITÉS DES PARTIES INTÉRESSÉES (point 2 de l'ordre du jour)

9. La Directrice de la Division du commerce et du bois de la CEE a présenté les perspectives des pays partenaires, notant que les pays avaient besoin de normes et d'outils interopérables et

intersectoriels de facilitation du commerce pour accroître leur efficacité et leur compétitivité. La priorité la plus souvent citée dans les réponses à un questionnaire adressé par le secrétariat de la CEE aux chefs des délégations au CEFACT-ONU est l'élaboration de normes pour le commerce électronique et une aide pour leur application (voir l'annexe I pour un résumé des réponses).

10. Les participants à la Plénière ont pris connaissance des exposés sur les priorités des États membres, des secteurs du commerce et des autres organismes de normalisation, qui mettent en évidence les différentes utilisations des normes et recommandations du CEFACT-ONU et les différents moyens mis en œuvre pour l'élaboration d'outils de facilitation du commerce et de normes relatives aux transactions électroniques.

11. Le représentant du Bélarus a indiqué que, pour son pays, la priorité des priorités était d'appliquer les normes et recommandations existantes du CEFACT-ONU, sans pour autant empêcher la mise au point de nouveaux outils. Pour la CEE, la priorité est de favoriser l'intégration des pays en transition dans la sphère économique.

12. Le représentant de la Fédération de Russie a souligné que son gouvernement attachait une importance extrême aux travaux du CEFACT-ONU, et en particulier de son Conseiller régional pour le commerce, qui s'attache à promouvoir des outils importants comme le guichet unique. Des informations sur les pratiques les meilleures devraient être communiquées aux pays en transition, qui devraient être associés à l'élaboration de normes comme au choix des secteurs dans lesquels il convient d'élaborer des normes. En fait, il serait important d'accroître la transparence et l'efficacité de la communication concernant le programme de travail du CEFACT-ONU et peut-être serait-il utile de créer à cette fin un réseau d'experts des pays d'Europe orientale.

13. L'organisme norvégien de facilitation du commerce, Norstella, tient deux fois par an des réunions avec d'autres pays nordiques, au sein d'un groupe appelé Nordipro, pour échanger des informations et promouvoir les instruments de facilitation du commerce, dont les outils du CEFACT-ONU. Il est important de renforcer la coopération entre le CEFACT-ONU et d'autres organismes. Les produits élaborés constituent un enjeu majeur et tous les pays nordiques auraient besoin d'une norme mondiale faisant autorité sur la facturation électronique. Les besoins des différents secteurs commerciaux devraient également être pris en compte dans le processus d'harmonisation des normes.

14. Le Président du Groupe de gestion du Forum a évoqué les perspectives des partenaires commerciaux. Le CEFACT-ONU s'attache à satisfaire les besoins du secteur public et du secteur privé. Son action est centrée sur la chaîne internationale d'approvisionnement, selon le modèle «acheter-expédier-payer», auquel sont associés les entreprises et le secteur public. Y participent aussi de nouveaux secteurs relevant de l'action des pouvoirs publics (agriculture, environnement et administration électronique par exemple), cependant que d'autres renouvellent leur engagement (traitement électronique des paiements, passation des marchés et douanes par exemple). La collaboration intersectorielle dans plusieurs pays et organisations régionales (modèle «acheter-expédier-payer» et projet UNeDocs par exemple) a nécessité la mise au point et la vérification de modèles de données ainsi que l'harmonisation des éléments essentiels à l'occasion de plusieurs réunions du Groupe des procédures commerciales internationales (TBG).

15. L'un des vice-présidents (États-Unis d'Amérique) du CEFACT-ONU a présenté les perspectives des organismes de normalisation. Les organismes publics et privés de commerce électronique partagent la même vision de la facilitation des échanges. Le CEFACT-ONU centre son action sur les domaines dans lesquels il peut apporter une contribution unique, y compris le cadre sémantique. Il sollicite aussi la collaboration des organismes de normalisation, qui est facilitée par le processus d'élaboration ouvert (PEO) (TRADE/R.650/Rev.4/Add.1/Rev.1). Il utilise aussi une matrice de coordination qui lui permet de retrouver la trace de ses accords et contacts avec d'autres organismes de normalisation.

16. La Plénière a pris note du document ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/4 intitulé «Aperçu des priorités des parties intéressées», ainsi que des exposés présentés sur cette question (Décision 08-02).

17. Un questionnaire sur les activités du CEFACT-ONU a été soumis aux États membres qui ont également été priés de formuler des suggestions. Leurs réponses sont jointes en annexe au présent rapport (Décision 08-03).

#### **IV. UTILISATIONS DE LA SÉRIE DE RECOMMANDATIONS ET NORMES DU CEFACT-ONU (point 3 de l'ordre du jour)**

18. Plusieurs États membres ont soumis des communications sur les utilisations des recommandations et normes du CEFACT-ONU, de même que des représentants d'organisations internationales et de groupes d'utilisateurs.

19. La Plénière a pris note de ces communications et a demandé au secrétariat de les afficher pour information sur le site Web de la CEE<sup>1</sup> (Décision 08-04).

20. Les participants à la Plénière ont prié la CEE de publier, dans les trois langues officielles, une brochure d'information sur les utilisations des normes du CEFACT-ONU avec les informations fournies dans les communications (Décision 08-05).

#### **V. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS MENÉES PAR LE FORUM DU CEFACT-ONU DEPUIS LA TREIZIÈME SESSION PLÉNIÈRE (point 4 de l'ordre du jour)**

21. La Plénière a approuvé le rapport du Groupe de gestion du Forum présenté dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/24 et remplaçant le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/9 (Décision 08-06).

#### **VI. FAITS NOUVEAUX ATTRIBUABLES AUX GROUPES D'EXPERTS: RÉSULTATS ATTENDUS ET PRIORITÉS (point 5 de l'ordre du jour)**

22. Le Président du Groupe de gestion du Forum a présenté les travaux accomplis dans le cadre du Forum et des groupes permanents depuis la dernière session plénière. Deux forums ont eu lieu: à Stockholm (du 24 au 28 septembre 2007) et à Mexico (du 7 au 11 avril 2008).

---

<sup>1</sup> Voir [http://www.unece.org/cefact/cf\\_plenary/plenary08/list\\_doc\\_08.html](http://www.unece.org/cefact/cf_plenary/plenary08/list_doc_08.html).

23. Le forum tenu à Mexico a été le premier à réunir des participants de toutes les régions, qui ont beaucoup apprécié les contributions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

24. Depuis la dernière session de la Plénière, le Rapporteur pour l'Asie a beaucoup contribué à la participation de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) aux travaux du CEFACT-ONU.

25. Un forum a également eu lieu à Saly (Sénégal) du 10 au 14 novembre 2008. Des forums se tiendront à Rome (Italie) en avril 2009 et au Japon en septembre 2009. Le Royaume-Uni a proposé d'accueillir un forum en avril 2010.

26. Les participants à la Plénière ont passé en revue les faits nouveaux intervenus dans l'action des cinq groupes permanents, soit le Groupe des technologies appliquées, le Groupe de la gestion du contenu de l'information, le Groupe juridique, le Groupe des procédures commerciales internationales et le Groupe des techniques et méthodologies.

27. Le projet d'annexe à la Recommandation 6 «Formule-cadre de facture alignée pour le commerce international» (ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/5) a été présenté. Son but est de rendre compte de la facturation électronique (Décision 08-07).

28. La Plénière a pris note des recommandations révisées, comme suit (Décision 08-08):

a) Codes des unités de mesure utilisés dans le commerce international, révision 5 de la Recommandation 20 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/6);

b) Codes des passagers, des types de fret, des emballages et des matériaux d'emballage, annexes V et VI, révision 6 de la Recommandation 21 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/7);

c) Aspects documentaires du transport international de marchandises dangereuses, révision 2 de la Recommandation 11 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/8 et ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/8/Corr.1);

d) Code du prix du fret: harmonisation de la description du prix du fret et des autres frais, révision 6 de la Recommandation 23 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/30).

29. La Plénière est convenue de soumettre, pour approbation pendant l'intersession, les spécifications nouvelles et actualisées telles que présentées dans le document «Business Requirement Specifications» (ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/29) (en anglais seulement) (Décision 08-09):

a) Electronic Agreement Template and Process;

b) International Forwarding and Transport;

c) Small-Scale Lodging House Travel Product Information;

d) Accounting in Supply Chain Process;

e) Universal Accounting Journal Process;

- f) Trans-Frontier Movements of Waste;
- g) Crop Data Sheet Process;
- h) Sourcing of Market Survey Information.

## **VII. RAPPORTS DES RAPPORTEURS (point 6 de l'ordre du jour)**

30. Le Rapporteur du CEFACT-ONU pour l'Afrique a présenté son travail dans la région depuis la treizième session plénière. Il a donné dans son rapport des indications sur la collaboration avec les pays en transition et fourni quelques éléments clés susceptibles d'assurer un accueil plus favorable à ces économies. Il a encouragé les experts à participer au forum du CEFACT-ONU prévu au Sénégal du 10 au 14 novembre 2008 ainsi qu'à la Conférence internationale sur les guichets uniques convoquée à Dakar du 5 au 7 novembre par GAINDE 2000 et le Gouvernement sénégalais.

31. Le Rapporteur pour l'Asie et le Pacifique a rendu compte des mesures prises dans la région Asie-Pacifique depuis la dernière session.

32. La Plénière a pris note des rapports du Rapporteur pour l'Asie et le Pacifique et du Rapporteur pour l'Afrique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/22 et 23) (Décisions 08-10 et 08-11).

33. Le représentant de l'Irlande a noté que les travaux du CEFACT-ONU débordaient du cadre de la CEE et a suggéré que des contacts continuent d'être établis avec les autres commissions régionales.

34. Les participants à la Plénière ont prié le Bureau et le secrétariat de donner suite aux recommandations formulées à l'issue du Colloque sur le renforcement des capacités organisé à Séoul en mai 2008 par l'APEC et le CEFACT-ONU. Les délégations se sont prononcées en particulier pour a) l'élaboration d'une recommandation sur l'utilisation de la Bibliothèque des éléments de base comme source de données de référence pour le commerce transfrontière sans papier et b) la création d'une équipe spéciale APEC-CEFACT-ONU (Décision 08-12).

## **VIII. QUESTIONS DÉCOULANT D'AUTRES RÉUNIONS (point 7 de l'ordre du jour)**

35. Le délégué de la Suisse a pris acte des échanges de vues fructueux auxquels ont donné lieu les consultations informelles tenues précédemment et a exprimé l'espoir que le Comité exécutif de la CEE élaborerait des recommandations pour renforcer le CEFACT-ONU. Présentant la communication établie par la Suisse (document ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/20), il a noté que l'initiative en faveur des transactions électroniques pour les secteurs administratif et commercial, le rapport sur les droits de propriété intellectuelle et un site Web amélioré étaient susceptibles d'apporter des réponses à certains des problèmes évoqués dans ce document.

36. La Directrice de la Division a présenté la note d'information établie à l'origine sous la forme d'un document informel à l'intention du Comité exécutif de la CEE (ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/25). Cette note donne des informations sur le système de gouvernance et la stratégie du CEFACT-ONU, ses ressources, ses liens avec d'autres

organisations et la participation avec des pays en transition à ses travaux. Soumise à la Plénière dans les trois langues officielles de la CEE, elle devrait contribuer à améliorer les travaux du CEFACT-ONU.

37. La délégation française a encouragé le CEFACT-ONU à faire en sorte que les États membres participent plus activement à ses travaux et à améliorer la transparence. La facilitation du commerce est très importante et le CEFACT-ONU a besoin de ressources autres que les ressources humaines mises à sa disposition. L'initiative eBGT en faveur des transactions électroniques pour les secteurs administratif et commercial offre à cet égard des perspectives intéressantes. Par ailleurs, le CEFACT-ONU joue aussi un rôle important dans l'application des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et la coordination avec d'autres organisations devrait être encouragée. Enfin, pour ce qui concerne la mise en application, deux priorités seraient d'assurer la traduction des documents dans les trois langues officielles de la CEE et de multiplier les activités de renforcement des capacités.

38. La Plénière a pris note du document présenté par la Suisse et également soumis au Comité exécutif de la CEE le 6 mai 2008, et a encouragé les délégations à se concerter avec leurs missions à Genève afin d'être en mesure de prendre part aux discussions qui ont lieu au sein du Comité exécutif de la CEE (Décision 08-13).

39. La Plénière a pris note du document intitulé «Présentation du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/25), également soumis au Comité exécutif de la CEE. Sur la base de ce texte, le secrétariat préparera d'autres documents à l'intention du CEFACT-ONU dans les trois langues officielles de la CEE (Décision 08-14).

#### **IX. ALLER DE L'AVANT (point 8 de l'ordre du jour)**

40. La Directrice de la Division a présenté le projet de programme de travail du CEFACT-ONU pour 2010-2011 et ses trois sections stratégiques consacrées, respectivement, i) au cadre institutionnel; ii) à des exposés descriptifs; et iii) à des listes détaillées de produits, conformément au processus de budgétisation de l'ONU.

41. Le Président a suggéré d'ajouter, au titre du renforcement des capacités, les éléments suivants:

- a) Faire en sorte que la Bibliothèque des éléments de base soit plus facilement accessible;
- b) Renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales et appuyer les efforts qu'elles fournissent pour aider les pays à utiliser les outils de facilitation du commerce et en particulier les recommandations et normes du CEFACT-ONU;
- c) Organiser, dans la limite des ressources extrabudgétaires disponibles, des ateliers pour appuyer l'utilisation des instruments du CEFACT-ONU;
- d) Fournir des matériels et outils de formation pour les activités susmentionnées.

42. Le représentant du Bélarus a indiqué qu'avant de passer à la mise en application, il serait utile que les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) disposent d'une analyse du



système actuel de facilitation du commerce et de transactions électroniques. Ensuite, sur la base de cette analyse, ils pourraient indiquer quelles recommandations leur paraissaient utiles. Le CEFACT-ONU fait partie de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, qui a une responsabilité particulière envers les États de la région.

43. Le secrétariat a annoncé que le Programme des Nations Unies pour le développement était en train d'élaborer un guide d'évaluation qui traite de la facilitation des échanges ainsi que d'autres secteurs relevant de l'Initiative d'aide au commerce. Pour éviter d'éventuels doubles emplois, il faudrait que les activités dans ce domaine soient exécutées en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation mondiale du commerce.

44. Le représentant de la Fédération de Russie a demandé que soit précisé en quoi le programme de travail s'intègre dans l'action politique du Comité du commerce, selon une approche hiérarchique. Il s'est également déclaré favorable à l'idée d'analyser la situation dans les pays de la CEI et a préconisé un renforcement des capacités pour encourager la participation d'experts au travail d'élaboration de normes.

45. Les représentants de la Suisse et de la France ont demandé que soit créé un site Web donnant des informations claires sur les projets actuels du CEFACT-ONU. Un site faisant intervenir un logiciel pour la localisation des projets est en préparation et sera bientôt disponible.

46. Le représentant de la France a présenté l'initiative relative aux transactions électroniques pour les secteurs administratif et commercial (eBGT).

47. La Directrice de la Division a présenté un document exposant les procédures à suivre pour les contributions de donateurs (ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/39).

48. La Plénière a approuvé le programme de travail du CEFACT-ONU pour la période 2010-2011 tel que présenté dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/16, avec les ajouts suivants (Décision 08-15):

- a) Recommandation et équipe spéciale approuvées au titre du point 6 de l'ordre du jour;
- b) Texte expliquant en quoi le programme de travail du CEFACT-ONU s'intègre dans l'action politique du Comité du commerce (voir l'annexe II);
- c) Sous la conduite de son Bureau, le CEFACT-ONU:
  - i) Coopérera avec d'autres organisations internationales, dont l'Organisation mondiale du commerce, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale des douanes, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et appuiera les efforts qu'elles fournissent pour aider les pays à appliquer les instruments de facilitation du commerce et en particulier les normes et instruments du CEFACT-ONU;
  - ii) Conduira des études et organisera des ateliers, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, pour appuyer:

- La mise en application des normes et instruments du CEFACT-ONU, en particulier dans les pays en transition;
  - Une plus large participation d'experts des pays en transition au processus de normalisation et aux activités d'assistance technique;
- iii) Élaborera des matériels et outils de formation, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, pour appuyer la mise en application des normes et instruments du CEFACT-ONU dans les pays;
- iv) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, examinera les pratiques commerciales et la situation actuelle dans les pays en transition et, à partir de cette analyse, élaborera des recommandations pour promouvoir la facilitation du commerce et les transactions électroniques, y compris l'adoption de mesures spéciales pour assurer une meilleure mise en conformité avec d'autres régions;

d) Mise à jour du site Web pour la communication de données récentes sur les activités et les projets.

49. La Plénière a approuvé l'initiative eBGT telle que présentée dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/2 ainsi que le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/39 sur les contributions extrabudgétaires à un fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour les activités du CEFACT-ONU (Décision 08-16).

## **X. QUESTIONS D'ORGANISATION (point 9 de l'ordre du jour)**

50. La Directrice de la Division a rendu compte des activités de l'Équipe spéciale sur les droits de propriété intellectuelle.

51. Au sujet des ressources autres qu'humaines mises à la disposition du secrétariat pour les activités relatives au CEFACT-ONU, le secrétariat ne dispose que de très peu de moyens financiers pour participer à des activités ou les soutenir.

52. L'un des vice-présidents (États-Unis d'Amérique) a rendu compte des activités de liaison exécutées en 2007 et 2008. Le CEFACT-ONU collabore étroitement avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO TC154) sur les moyens d'éviter toute duplication d'activités ainsi que sur les spécifications relatives aux transactions électroniques en langage ebXML. Plusieurs experts du CEFACT-ONU participent à ce travail.

53. Les activités de liaison relatives au Mémoire d'accord sur le commerce électronique concernent plusieurs organisations: l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Commission électrotechnique internationale (CEI). Dans ce contexte, le Président du Groupe de gestion du Mémoire d'accord a rendu compte des activités de ses membres. Il a fait observer que le CEFACT-ONU joue dans ce groupe un rôle central, en particulier en permettant des échanges de vues sur les moyens d'éviter des doubles emplois dans le domaine de l'interopérabilité sémantique. De plus en plus, il apparaît que les groupes de normalisation encouragent la mise en place d'un cadre sémantique uniforme sur la base de la Bibliothèque d'éléments de base du CEFACT-ONU.

54. Après la Plénière, l'ISO et les partenaires du Mémorandum d'accord ont organisé une conférence internationale sur le rôle des partenariats public-privé dans la promotion de normes pour le commerce électronique. On assiste à des efforts accrus en faveur de la coordination des normes relatives aux transactions électroniques et les progrès observés sont dus pour l'essentiel aux contributions d'experts du CEFACT-ONU dans plusieurs domaines intéressant le secteur du commerce et l'administration.
55. La Directrice de la Division a présenté les cahiers des charges et mandats actualisés des groupes permanents. Le Comité du commerce les a déjà approuvés et les soumet pour information en anglais, français et russe.
56. Un représentant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a fait un bref exposé sur l'état d'avancement des négociations engagées par l'Organisation mondiale du commerce au sujet de la facilitation des échanges. Il a brièvement évoqué les faits les plus récents à ce sujet (voir le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/17). Depuis sa création, en 2004, le Groupe de négociation sur la facilitation des échanges a été saisi de plus de 130 propositions dont certaines concernent des normes du CEFACT-ONU comme les Codes des ports et autres lieux (LOCODE/ONU), le Répertoire de données commerciales des Nations Unies (UNTDDED), et la Recommandation 33 sur un guichet unique. Les membres de l'OMC jugent très utiles les normes et instruments du CEFACT-ONU mais leur mise en application est importante et une coopération avec la CNUCED aiderait à promouvoir l'application des normes du CEFACT-ONU sur le terrain.
57. Les participants devraient porter les travaux du CEFACT-ONU à la connaissance de leurs délégations nationales participant aux négociations de l'OMC sur la facilitation des échanges.
58. Le représentant de la Suisse a fait observer qu'étant donné son rôle normatif, le CEFACT-ONU devrait être associé aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation des échanges. La mise en application des normes permettrait de poursuivre le travail de réforme, de régler différents problèmes de réglementation et de créer un cadre à l'intérieur duquel les donateurs pourraient apporter une aide.
59. Il a été suggéré de créer, avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), un groupe informel au sein duquel les pays intéressés pourraient débattre de la mise en œuvre des instruments de facilitation du commerce à l'Organisation mondiale du commerce.
60. La Plénière a pris note d'un rapport sur la coopération mise en place entre les Divisions du transport et du commerce de la CEE à la suite du processus de réforme de 2005. Les auteurs de ce rapport préconisent un renforcement de la coopération entre ces comités, en particulier dans le domaine de la facilitation des échanges. Le Bureau a établi une liste d'activités précises susceptibles de se prêter à une collaboration avec le Comité des transports intérieurs. Les deux Comités sont convenus de tenir des sessions en parallèle en février 2009 afin de pouvoir organiser aussi une réunion commune d'une demi-journée sur les questions transfrontières. Cette réunion aura lieu le 24 février 2009.

61. Le Conseiller régional de la CEE pour le commerce a brièvement exposé ses activités en faveur de la facilitation du commerce dans les pays en transition. Le texte de son rapport figure dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/21.

62. La Plénière a pris note du rapport sur les droits de propriété intellectuelle (ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/10) et a prié le Bureau de donner suite aux recommandations formulées dans ce rapport. Elle a demandé en particulier que le Centre crée une équipe spéciale permanente sur les droits de propriété intellectuelle et que les modifications à apporter au mandat et au cahier des charges du CEFACT-ONU (TRADE/R/650/Rev.4) et à leurs annexes soient soumises pour approbation dans l'intersession (Décision 08-17).

63. La Plénière a également pris note de la version finale des cahiers des charges et mandats des groupes permanents du CEFACT-ONU, soumise au Comité du commerce à sa deuxième session, en 2007 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/11) (Décision 08-18).

64. La Plénière a pris note du rapport du Groupe de négociation de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges (ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/17) et a demandé au Bureau et au secrétariat de débattre, avec la CNUCED et les représentants des pays à l'OMC, des moyens de veiller à ce que les recommandations et normes du CEFACT-ONU soient prises en compte dans les négociations (Décision 08-19).

65. La Plénière a pris note du rapport sur la coopération entre les Comités du commerce et des transports de la CEE (ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/18 et ECE/TRANS/2008/3). Elle a prié le Bureau et le secrétariat de collaborer avec leurs homologues au sein du Comité du commerce, du Comité des transports intérieurs, du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports et de la Division des transports pour déterminer des activités communes précises susceptibles de favoriser les objectifs du CEFACT-ONU eu égard aux ressources disponibles et à l'intérêt manifesté par les experts. Elle a également encouragé le CEFACT-ONU à fournir des contributions aux fins de la conférence conjointe du Comité du commerce et du Comité des transports intérieurs prévue en février 2009 (Décision 08-20).

66. La Plénière a pris note du rapport du Conseiller régional sur l'appui apporté aux pays en transition pour la mise en application des normes et recommandations du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/21) (Décision 08-21).

## **XI. ÉLECTIONS DU BUREAU (point 10 de l'ordre du jour)**

67. Ont été élus à la Vice-Présidence du CEFACT-ONU pour un mandat de deux ans: M. Peter Amstutz (États-Unis d'Amérique), M. Pier Alberto Cucino (Italie), M. Arild Haraldsen (Norvège), M. Tahseen A. Khan (Inde) et M. Allen Bruford (Organisation mondiale des douanes) (Décision 08-22).

68. M. Ibrahima Nour Eddine Diagne (Sénégal) a été réélu Rapporteur pour l'Afrique pour un mandat de deux ans (Décision 08-23).

**XII. ADOPTION DES DÉCISIONS DE LA QUATORZIÈME SESSION  
PLÉNIÈRE (point 11 de l'ordre du jour)**

69. La Plénière a adopté les décisions arrêtées à la quatorzième session plénière et a prié le secrétariat de les inclure dans le rapport (Décision 08-24).

70. La Plénière a décidé de tenir sa quinzième session du 29 juin au 3 juillet 2009 (Décision 08-25).

Annexe I

**Questions du Bureau adressées aux chefs des délégations au Centre  
des Nations Unies pour la facilitation du commerce  
et les transactions électroniques**

La présente annexe a été établie pour information. Elle rend compte des réponses à un questionnaire adressé en juin 2008 par le Bureau à tous les chefs des délégations au CEFACT-ONU.

Les 26 réponses reçues à la date du 9 septembre 2008 venaient des pays suivants:

Australie	France	Pologne
Autriche	Inde	République de Corée
Bélarus	Islande	République tchèque
Belgique	Italie	Royaume-Uni
Canada	Japon	Sénégal
Danemark	Malaisie	Suède
États-Unis d'Amérique	Mongolie	Suisse
Fédération de Russie	Norvège	Viet Nam
Finlande	Pays-Bas	

**Question 1: Quelles sont les premières priorités de votre pays pour  
ce qui concerne les activités du CEFACT-ONU?**

**Résumé des réponses reçues**

Domaine prioritaire	Pays
Facturation électronique	Autriche, Finlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, République tchèque
Renforcement des capacités et mise en application	Bélarus, Fédération de Russie, Inde, République tchèque, Suède: Assistance + mise en application renforcée Finlande, Italie, Suède – Guide pour la mise en application des instruments de facilitation du commerce
Passation des marchés et adjudication électroniques	Danemark, Islande, Japon, Norvège, République tchèque, Viet Nam
Guichet unique et recommandations y relatives	Finlande, Italie, Japon, Norvège
Coopération avec l'UBL et abandon de l'UBL et de l'ebXML	Danemark, Finlande, Islande, Viet Nam
UNeDocs	Australie, Malaisie, Royaume-Uni

Domaine prioritaire	Pays
Modèle «acheter-expédier-payer» (ensemble de la chaîne d'approvisionnement)	Autriche, Suède
Activités douanières	France, République tchèque
Messages et procédures électroniques relatifs aux transports	Norvège, République tchèque
Normalisation	France, République de Corée
Création d'un registre/répertoire mondial des données commerciales	Inde, République de Corée
Interopérabilité pour l'établissement de normes sur la base de cadres pour les procédures commerciales internationales	Pays-Bas, Pologne
Participation accrue des industries et administrations nationales	Fédération de Russie, Royaume-Uni
Transparence accrue et information plus aisément accessibles, par exemple sur Internet	États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie
Orientations de politique générale à l'intention des gouvernements	Fédération de Russie, Suisse
Certificats sanitaires et phytosanitaires	Australie
Études de cas – exemples de réussites	Canada
Finalisation du rectificatif apporté à l'UNTDED et mise en concordance de toutes les activités pertinentes du CEFACT-ONU avec l'UNTDED de 2005	République tchèque
Finalisation des normes ebXML	République tchèque
Reconnaissance accrue de la part des autorités nationales, régionales et internationales	France
Contributions du CEFACT-ONU aux travaux de l'Union européenne sur un «cadre européen d'interopérabilité»	Pologne
Mise en œuvre de l'accord de l'OMC sur la facilitation du commerce	Suisse
Facilitation du commerce	Sénégal

**Question 2: Quelles sont les occasions qui s'offrent d'améliorer  
les activités du CEFACT-ONU?**

**Résumé des réponses**

Possibilités d'amélioration	Pays
Améliorer l'organisation et les procédures pour obtenir plus rapidement des résultats	Danemark, Islande, Norvège, République de Corée, Suède – pour le Forum  Australie, Danemark, Italie – pour le Groupe des procédures commerciales internationales (TBG))
Résoudre les questions restées en suspens au sujet de l'UNeDocs	Australie, Italie, Japon, Malaisie
Fournir davantage de documents/informations aux missions, aux non-initiés et aux autres instances non familiarisées avec les travaux du CEFACT-ONU	Autriche, Japon, République tchèque, Sénégal
Réaliser des études de cas et fournir des exemples et des statistiques sur la mise en application des instruments de facilitation du commerce	Bélarus, Fédération de Russie, Pays-Bas (également Canada dans sa réponse sur les priorités)
Améliorer la transparence par les moyens suivants: informations communiquées en temps voulu sur les activités (République tchèque); documents établis en temps voulu (Fédération de Russie); examens annuels, par les États membres, des orientations de politique générale et des ressources disponibles (Suisse); discussions, au sujet du programme de travail, sur les normes qui devraient être élaborées par le CEFACT-ONU et celles qui devraient être élaborées par le secteur privé (Suisse); information sur les auto-évaluations (Fédération de Russie)	Fédération de Russie, République tchèque, Suisse
Examiner les problèmes de rétrocompatibilité entre les mises en circulation de schémas XML et, dans ce contexte, la fréquence de ces mises en circulation	Danemark, Norvège, Viet Nam



Possibilités d'amélioration	Pays
Renforcer l'appui au secrétariat	Finlande, Suède – pour les groupes du CEFACT, Finlande – pour les relations avec les missions/organisations intergouvernementales, Pologne – pour les organismes nationaux «pro»
Fournir une aide accrue aux autorités nationales en matière de mise en application, engager un nombre accru de pays dans des activités/projets de mise en application	Fédération de Russie, Inde, Viet Nam
Fournir davantage d'informations en langue russe	Bélarus, Fédération de Russie
Mieux promouvoir le CEFACT-ONU, notamment par la création d'un site Web plus convivial	Finlande, Pays-Bas: en général, Fédération de Russie (également États-Unis d'Amérique au sujet des priorités): site Web en particulier
Accroître l'utilisation/citation, par la Commission européenne, des normes du CEFACT-ONU	France, Pologne
Assurer/améliorer la contribution et la participation du secteur public	Italie, Suisse
Étendre les activités à l'établissement d'autres normes basées sur la spécification technique relative aux composantes essentielles (CCTS)	Canada
Renforcer la coopération entre le TBG1, le TBG5 et l'ISO 20022 sur la facturation électronique	Finlande
Collaborer plus étroitement avec l'OCDE, la CNUCED, l'OMC, l'Organisation mondiale des douanes et d'autres organisations internationales	Italie, République tchèque
Appliquer les recommandations de l'Équipe spéciale sur les droits de propriété intellectuelle	Japon
Créer un groupe de surveillance chargé d'examiner les demandes d'élaboration de nouvelles normes pour garantir que les critères fixés sont respectés et que les ressources nécessaires sont disponibles	Suisse

Possibilités d'amélioration	Pays
Atteindre les objectifs du projet concernant les transactions électroniques dans les secteurs de l'économie, de l'administration et du commerce	Royaume-Uni
Accroître la participation des pouvoirs publics et des entreprises	États-Unis d'Amérique
Faire davantage appel aux représentants des pouvoirs publics et des entreprises pour promouvoir les recommandations et normes du CEFACT-ONU au sein d'autres forums	États-Unis d'Amérique

## Annexe II

### **Ajouts au programme de travail**

Le texte suivant est à insérer après le paragraphe 1 du programme de travail (ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/16). Il explique en quoi le programme de travail du CEFACT-ONU s'intègre dans l'action politique du Comité du commerce de la CEE.

«1. Le CEFACT-ONU concourt à l'exécution:

a) Du mandat de la CEE qui consiste à "prendre des mesures et participer à leur exécution, en vue de faciliter une action concertée pour le développement et l'intégration économiques de l'Europe, de relever le niveau de l'activité économique européenne, ainsi que de maintenir et de renforcer les relations économiques des pays d'Europe, tant entre eux qu'avec les autres pays du monde"<sup>2</sup>;

b) De l'objectif du sous-programme relatif au commerce de la CEE qui est de "faciliter le commerce et la coopération économique liée au commerce entre les pays de la région de la CEE et le reste du monde"; et

c) À la stratégie du sous-programme relatif au commerce qui a pour but d'aider "les gouvernements, en particulier ceux des pays les moins développés de la région sur le plan économique, à adapter aux niveaux national et régional et à mettre en œuvre les normes et recommandations de la CEE se rapportant au commerce, ainsi qu'à les intégrer aux stratégies nationales et régionales de facilitation du commerce, à la politique commerciale et aux régimes réglementaires"<sup>3</sup>.

2. En effet, le projet du CEFACT-ONU est d'établir des procédures simples, transparentes et efficaces pour les échanges mondiaux. À cette fin, le CEFACT-ONU élabore et tient à jour des instruments pour la facilitation des échanges commerciaux internationaux et en particulier: des chaînes d'approvisionnement, des échanges d'informations commerciales entre gouvernements et des transactions entre gouvernements et entreprises. Il s'agit notamment d'élaborer des normes mondiales et de définir les pratiques les meilleures pour passer à l'application de procédures électroniques et pour harmoniser, simplifier et automatiser les flux d'informations concernant les pratiques commerciales et réglementaires en vigueur dans le commerce international.

3. Le CEFACT-ONU favorise une intégration plus étroite des pays, en particulier des pays en transition, à l'économie mondiale en formulant des orientations par le biais des activités du Conseiller régional pour la facilitation du commerce, en diffusant des informations et en exécutant des projets financés par des fonds extrabudgétaires comme l'établissement du Guide pour la mise en application des instruments de facilitation du commerce.».

-----

---

<sup>2</sup> Document E/ECE/778/Rev.4 (Mandat et Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe).

<sup>3</sup> Cette citation et celle figurant sous l'alinéa *b* sont tirées du document A/63/6 de l'Assemblée générale (programme 16) en date du 20 février 2008.